



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 084-218400877-20231205-DL_885-DE

S²LOW

N° 885 /2023

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 27
- Votants : 34

Pour : 28
Contre : 00
Abstention : 06

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : 11 . 12 . 23

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Valérie ANDRES, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Patrice DUPONT, Mme Aline LANDRIN, M. Armand BEGUELIN, Mme Christiane LAGIER, M. Claude BOURGEOIS, M. Michel BOUYER, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Christine JOUFFRE Mme Chantal GRABNER, M. Patrick PAGE, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, Mme Frédérique VIDAL, M. Christian GASTOU

Absents représentés

M. Denis SABON représenté par Mme Catherine GASPA
M. Xavier MARQUOT représenté par M. Patrice DUPONT
M. Bernard VATON représenté par Mme Carole NORMANI
M. Nicolas ARNOUX représenté par Mme Céline BEYNEIX
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Jonathan ARGENSON
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Valérie ANDRES
M. Ronan PROTO représenté par M. Christian GASTOU

Absente

Mme Marie-France LORHO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 885/2023

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

CONSEIL MUNICIPAL – REMPLACEMENT D'UNE ELUE DEMISSIONNAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 270 du Code électoral ;

Vu le courrier reçu en mairie le 15 novembre 2023, par lequel Madame Michèle MARGAIN a donné sa démission de sa fonction de conseillère municipale ;

Vu le courrier reçu en mairie le 23 novembre 2023, par lequel Monsieur Antoine RENAULT-ZIELINSKI a donné sa démission de sa fonction de conseiller municipal ;

Considérant que ces démissions sont définitives, dès leur réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'État dans le département ;

Il y a donc lieu de prévoir leur remplacement au sein du conseil municipal ;

Conformément aux dispositions du Code électoral, Madame Frédérique VIDAL, suivante sur la liste « Orange Avenir » lors des dernières élections municipales, doit être nommée en qualité de conseillère municipale.

A l'unanimité (6 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Fabienne HALOUI, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON, M. Patrick SAVIGNAN)

DECIDE

Article 1 : de prendre acte de l'installation, en qualité de conseillère municipale, de Madame Frédérique VIDAL, suivante de liste « Orange Avenir » lors des dernières élections municipales.

Article 2 : de mettre à jour le tableau des conseillers municipaux.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents y afférents.

Le Secrétaire de séance
Jonathan ARGENSON



Le Maire
Yann BOMPARD

